

Rôle des titulaires et des suppléants : Traités à égalité sauf pour le vote, pas de binôme, invitations collective, libre expression de chacun

Désignation des suppléants votants : le titulaire désigne son suppléant, à défaut sera choisi un suppléant du même territoire.

Mandat à Evelyne Baron pour le Bureau et le Comité syndical du 3 mars 2017.

- Rappeler la vitalité du CLD de 160 adhérents et de la réactivité du CO avec déjà 2 réunions organisées en moins d'une semaine
- Saluer le rôle des élus et affirmer notre rôle et notre apport constructif, sans enjeux de pouvoir. Demander la confiance de l'instance des élus.
- Exprimer le besoin de mettre en place une organisation avec le bureau et le Comité syndical du SMEP, et demander l'envoi des documents à l'ensemble du CLD. Marie Richard demande à Samuel Coquin de le faire.
- Réaffirmer le caractère participatif et volontaire de notre instance malgré des délais contraints
- Réclamer au comité syndical une démarche de prise en compte et de cohérence entre les PLU en cours et les documents d'urbanisme locaux avec l'Esprit Parc.
- Suggérer une réunion des adjoints à l'urbanisme et incorporer à l'OJ du 24 mars au Théâtre municipal une intervention du CAUE sur le bâti dans le PNR.
- Donner suite à la remarque du Préfet sur la possibilité d'étendre le PNR dans les régions voisines jusqu'aux sources des cours d'eau : Hauts de France, Grand Est. Traiter de cette question dans la réponse. Poursuivre les échanges à ce sujet en intégrant le mode de fonctionnement avec ces 2 régions.

Parallèlement, réaliser un CR du Bureau et le transmettre au conseil d'orientation.

Les commissions du Comité syndical :

3 personnes choisies au sein du CLD peuvent y participer, dont une réservée à un membre titulaire ou suppléant du CO, en plus des référents qui ont demandé à être auditeurs libres. Reste une question concernant la suppléance des référents.

La complexité impose de différer l'élection des participants aux commissions après la réponse au préfet, est abandonnée l'idée de commissions miroirs

Pour faire participer les membres du CLD, projet de mettre en place des réunions débats thématiques avec experts compétents.

Réunion du CLD : le 14 mars à 19h00, pour l'enrichissement de la réponse au préfet. OJ

CR de l'activité du Conseil d'orientation.

Discussion sur la proposition de réponse au préfet.

Information, sensibilisation et mobilisation des adhérents du CLD méthodologie proposée

Réunions débats thématiques

Réunion info dans chaque Communauté de communes

Journée du 24 mars à Coulommiers.

Méthode de désignation des 3 membres du CLD aux commissions

Principes d'envoi des documents

Questions diverses.

Position sur la réponse du SMEP :

Du champ à l'assiette, marquer les manques, jardins, arbres remarquables : peu exploités, restaurations de bâtiments anciens vers l'usage social : ex prison de Coulommiers devenue médiathèque.

Comité de rédaction des contributions des membres du CO sur la proposition d'actions du projet de parc (nov 2016) **le 8 mars à 17h à la mairie de Coulommiers,** salle à confirmer

Chacun est invité à le lire, à établir ses remarques, envoyer les éléments à Marie Richard par mail.

Récapitulation des actions à demander à Samuel Coquin (Par Marie R) :

Trouver une salle pour le 14 mars et envoi de la convocation avec OJ.

Adresser par mail les 3 documents, spécialement l'avis d'opportunité, à tous les membres du CLD.

Faire parvenir via l'IAU des exemplaires papiers aux 18 membres du CLD.